



# COMMUNE DE WEINBOURG

Place de la mairie F-67340 WEINBOURG - Tél. +33 (0)3 88 89 42 50 [mairie.weinbourg@gmail.com](mailto:mairie.weinbourg@gmail.com)

## REGLEMENT INTERIEUR CONCERNANT LA LOCATION ET L'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

### 1. Location de la salle polyvalente

La salle polyvalente est louée à toute personne physique ou morale habitant la commune de Weinbourg ainsi qu'à toute personne physique ou morale non domiciliée dans ladite commune aux tarifs fixés par délibération du conseil municipal en date du 03 août 2021.

Les associations locales, dont le siège est situé dans la commune de Weinbourg, pourront utiliser la salle polyvalente une fois par an à titre gratuit, dans un but non lucratif.

La caution de 700 € (1 500 € en cas de location à des mineurs ou de jeunes majeurs de moins de 25 ans) déposée en mairie lors de la signature du contrat sera restituée après vérification de l'inventaire et de l'état des lieux à l'issue de la location.

### 2. Responsabilités

Les organisateurs sont seuls responsables pour les incidents éventuels entre personnes ainsi que pour les dégâts constatés aux installations ou au matériel. Ils devront veiller pendant toute la durée de la location au bon déroulement des manifestations et à la bonne utilisation du matériel et des locaux. Les organisateurs mineurs et jeunes majeurs de moins de 25 ans devront nommer un ascendant se portant garant et engageant sa responsabilité quant au bon déroulement et à la bonne utilisation du matériel et des locaux.

Les organisateurs devront désigner un responsable à qui seront données les instructions nécessaires quant au fonctionnement des installations ou matériels utilisés.

La commune de Weinbourg, propriétaire des locaux, se dégage de toute responsabilité concernant d'éventuelles détériorations, vols de matériels ou d'objets vestimentaires appartenant aux locataires, à un fournisseur ou à un particulier, entreposés dans la salle et aux abords de la salle.

***En période de crise sanitaire, ils devront désigner un responsable COVID qui sera le garant du respect du protocole en vigueur et du respect des gestes barrières.***

### 3. Obligations et interdictions

Les organisateurs s'engagent à solliciter les autorisations nécessaires à l'organisation de la manifestation.

Les organisateurs sont tenus à éviter toute nuisance auditive pour le voisinage en évitant les excès de bruit. Pour cela, il faudra :

- veiller à ce que les volets, fenêtres et portes de la salle polyvalente soient fermés à partir de 22 heures,
- veiller à ce que les utilisateurs ne fassent pas de bruit à l'extérieur de la salle, sur la chaussée ainsi que sur le parking, à l'aire de jeux et aux abords, ceci à partir de 22 heures.

Les utilisateurs ne toucheront pas aux dalles du plafond (ne pas les soulever, ne pas les déplacer).

Toute manipulation du tableau électrique général, chauffage et éclairage est interdite à toute personne non désignée par la commune.

Le matériel et le mobilier tel que vaisselle, chaises, tables, devront être manipulés avec le plus grand soin, remis en état propre et rangés dans les espaces prévus après utilisation.

En vertu de leur pouvoir de police, le maire, un adjoint ou tout officier de police judiciaire peuvent, dès la constatation du non-respect de l'objet de la location, de trouble à l'ordre public ou d'atteinte à la législation en vigueur, interrompre la manifestation et faire appel à la force publique pour y mettre fin. En tout état de cause, le prix de la location reste dû.

La commune de Weinbourg se réserve le droit, en cas de non-respect de l'objet de la location, de trouble à l'ordre public ou d'atteinte à la législation en vigueur, de poursuivre le locataire devant la juridiction compétente.

Le non-respect des dispositions du présent contrat, le rend nul et non avenue.

### 4. Assurance

Les organisateurs sont tenus de souscrire à une assurance de responsabilité civile ou à vérifier qu'ils sont couverts par une telle assurance. Ils devront présenter l'attestation d'assurance en cours de validité au moment de la signature.

### 5. Nettoyage

**A la fin de chaque utilisation, les organisateurs devront procéder à un nettoyage correct de tous les locaux utilisés et les remettre en l'état initial : entrée, cuisine, salle de réception, salle de rangement et toilettes. Les abords extérieurs devront également être nettoyés.**

Par rapport aux déchets, les locataires doivent faire le tri et utiliser les bacs mis à leur disposition. Il est interdit de laisser des déchets sur place hors des poubelles. Dans le cas contraire, il sera facturé des heures de ménage.

***En période de crise sanitaire, avant restitution de la clé de la salle, le locataire s'assurera que le ménage soit correctement effectué et vérifiera que les objets partagés (tables, chaises, poignées de portes) soient correctement désinfectés.***



COMMUNE DE WEINBOURG

Adresses courrielles : Secrétariat [mairie.weinbourg@gmail.com](mailto:mairie.weinbourg@gmail.com) – Yves RUDIO, maire [mairie.de.weinbourg@gmail.com](mailto:mairie.de.weinbourg@gmail.com)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/pg/communeweinbourg/posts/>

Site Internet : <https://weinbourg.hanau-lapetitepierre.alsace/>

## 6. Formalités pratiques

Pour une location de la salle polyvalente, il convient de s'adresser à la mairie ou à Madame Gabrielle EHRETSMANN, responsable de la salle polyvalente.

Au début et à la fin de la location, il sera procédé à l'inventaire des lieux et du matériel sous la responsabilité des personnes désignées par la commune et les organisateurs.

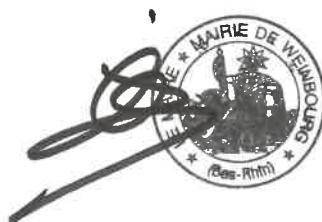
Tout matériel et mobilier manquant, détérioré ou cassé devra être payé par le locataire.

La préparation de la manifestation pourra débuter et prendre fin suivant convenance avec le responsable désigné par la commune.

La responsable désignée par la commune de Weinbourg est chargée de l'application de ce règlement.

**WEINBOURG, le 22 septembre 2021**

**RUDIO Yves, maire**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem of a castle or tower, surrounded by the text 'MAIRIE DE WEINBOURG' and 'Bas-Rhin' at the bottom. There are small stars on either side of the central emblem.